

Des centaines de policiers morts pour la France sont piétinés en ce moment par politiques et médias

écrit par Marcher sur des oeufs | 12 février 2017



La haine à l'état pur que l'on voit et entend à Aulnay, Bobigny, Rennes... devrait susciter une levée de boucliers immédiate dans les medias et les politiques.

[Hélas...](#)

Seule Marine Le Pen les défend .

[Marine Le Pen sur l'affaire Théo : "Par... par Europe1fr](#)

Alors, il nous appartient de faire savoir qui ils sont, pourquoi ils sont morts... et, en passant, les effets d'une justice délétère.

A consulter d'urgence et à faire circuler, le mémorial en ligne des policiers morts en service



<http://policehommage.blogspot.fr/p/telex-des-mises-jour.html>

Chaque fiche est un crève-cœur, une révolte.

Il y en a beaucoup... beaucoup trop. Quelques pistes au hasard parmi une infinité de causes de décès, parmi des milliers de décès...

La visite de Hollande à Theo est un crachat sur ces policiers et leurs familles. Impardonnable.

25 POLICIERS MORTS victimes d'un refus d'obtempérer entre 1985 et 2015

Accusant un taux d'alcoolémie de 2,38g, **Mickaël Groult**, trente-six ans venait de refuser d'obtempérer à une sommation de s'arrêter effectuée par un autre agent. Il est immédiatement interpellé et placé en garde à vue. Quant à **Sandrine Mortas**,



2014 - La gardienne de la paix Sandrine Mortas est tuée par le pilote d'un deux roues qui refuse de s'arrêter.

Âgée de trente-neuf ans, elle était mariée à Romuald et mère de trois enfants : Hugo, Lucie et Julie.

Vendredi **20 Novembre 2015**. Le tribunal correctionnel de Caen condamne **Mickaël Groult** à six ans de prison sans qu'il n'ait exprimé le moindre regret, ni même reconnu sa culpabilité.

Le 4x4 circule à une vitesse insensée et les policiers qui se laissent distancer donnent sa direction de fuite par moyens radio. Plus en amont, un second équipage de la BAC75N circulant à allure réduite, muni de leur gyrophare en action, tente de ralentir le flux de circulation pour permettre l'interpellation des occupants du 4x4.

Alors que le Range Rover atteint la sortie de la porte de la Chapelle à une vitesse inouïe, il percute délibérément* avec une extrême violence l'arrière de la Ford Mondéo du second véhicule de la BAC75N, et anéantit son équipage. A bord se trouvent trois policiers très expérimentés.

Le Brigadier-chef **Cyril Genest**, quarante ans, et le Brigadier **Boris Voelckel**, trente-deux ans, sont tués sur le coup. Le

Samedi **23 Février 2013**. Le parquet de Paris ouvre une information judiciaire aux motifs de "meurtres et tentatives de meurtres aggravés de personnes dépositaires de l'autorité publique", "refus d'obtempérer", "conduite sous l'empire d'un état alcoolique en récidive" et "conduite sans permis en récidive" à l'encontre du conducteur : **Malamine Traoré**, vingt-deux ans, originaire de Belleville ; de "complicité de meurtres aggravés", "détention, transport ou usage de stupéfiant" pour le passager, **Medhi Bensassou**, vingt-et-un ans. En outre, la perquisition menée à son domicile amène à la découverte incidente de 100 grammes de résine de cannabis, 30 grammes de cocaïne. Tous deux sont placés en détention provisoire.

6 Septembre 2015. Une ordonnance de mise en accusation rendue par le juge d'instruction ne retient pas l'intention de tuer ; Malamine Traoré devra désormais répondre de "coups et blessures volontaires ayant entraînés la mort sans intention de la donner", chef d'accusation passible de 15 ans de prison maximum aggravé par le refus d'obtempérer, la conduite sous l'empire d'un état alcoolique et la conduite sans permis.



Originale de l'Alsace, le brigadier **Boris Voelckel** vivait maritalement avec Céline ; il était père d'un petit Ewan, âgé d'un an, et de Chloé,



Originale de l'Oise, le brigadier-chef **Cyril Genest** était marié à Aurélie, et père de deux petites filles, Louise, quatre ans et Emilie, deux

<http://policehommage.blogspot.fr/search/label/refus%20d%27obtemp%C3%A9rer>

18 POLICIERS MORTS victimes lors dun contrôle de véhicule entre 1979 et 2010

Le "cerveau" de l'opération serait un certain **Rédoine Faïd**, trente-neuf ans, un braqueur originaire de **Creil (Oise)** au lourd passé judiciaire, connu pour de violentes attaques à main armée en bande organisée. Il était condamné en 1997 à vingt ans de prison... Le commando aurait visé l'attaque d'un fourgon blindé. Ce sinistre individu était un temps présenté par les médias comme un repent du crime, ayant eu l'audace d'écrire un livre à ce sujet. Ce dernier était interpellé par la DCPJ à **Villeneuve d'Asq (Nord)** en Juin 2011 au terme d'une longue cavale.

13 Avril 2013. Faïd s'évade de la maison d'arrêt de Lille-Sequedin (Nord) où il était détenu depuis le début de l'année. Il n'existe aucune prison de haute sécurité en France. L'enquête est confiée à la police judiciaire de Lille et l'office central de lutte contre le crime organisé.

29 Mai 2013. Faïd est interpellé dans un hôtel de Pontault-Combault (Seine-et-Marne). Fin de cavale.

3 Juillet 2014. Renvoi aux assises des neuf personnes inculpées dans le cadre du meurtre d'Aurélié Fouquet. Redoine Faïd ne sera pas jugé pour meurtre mais pour «tentative de vol en bande organisée en état de récidive», les investigations n'ayant pas établi son implication directe dans la course poursuite et la fusillade mortelle.

Jeudi 14 Avril 2016. La cour d'assises condamne des neuf membres du commando. La responsabilité de la mort de la jeune policière est imputée à Tracoulat, présumé mort, lequel est condamné par défaut à une peine de 30 ans d'emprisonnement. Baba, reconnu coupable également du meurtre, écope de 20 ans, des traces de brûlures sur son corps et son ADN sur l'une des armes automatiques l'ont confondus sur sa présence sur la scène de crime et sa participation active. Faïd, 18 ans, considéré comme l'instigateur. Khider condamné à 15 ans pour association de malfaiteurs. Hideur, 10 ans, reconnu dans l'association de malfaiteurs, son ADN avait été retrouvé sur l'une des armes automatiques. Mosheh, 5 ans, pour l'association de malfaiteurs, pour le même motif. Garnier, 5 ans, pour son rôle logistique. Bisel, 1 an, pour recels de malfaiteurs, seul a avoir désigné Tracoulat comme membre du commando.

Lundi 11 Juillet 2016. Acquitté en première instance, **Fisal Faïd** est condamné par la cour d'appel de M'Sila (Algérie) à 20 ans de réclusion criminelle pour le meurtre de la jeune policière. Ce dernier était formellement reconnu par un témoin des faits comme étant le tireur. **Fisal Faïd** avait pris la fuite dans son pays d'origine dès le lendemain de la fusillade où il espérait trouver refuge. Il y était par ailleurs condamné à 10 ans de réclusion criminelle dans le cadre d'un trafic de stupéfiants d'envergure internationale.



2010 - L'agent de police municipale Aurélie Fouquet est tuée dans un échange de tirs avec un commando de malfaiteurs lourdement armés.

Cette mère de famille n'avait que 26 ans.

**Si vous êtes un proche de la victime,
merci de me contacter.**



1983 - Le gardien de la paix **Claude Hochard** est abattu par un motard au terme d'une course poursuite dans les rues de la capitale. Il avait trente ans.

Originaire de Courant en Charente-Maritime, il était père de deux enfants nés d'un premier mariage. Ce passionné d'haltérophilie venait de remporter deux jours avant sa mort le titre de champion de France dans sa catégorie.

Mercredi 16 Avril 1986. La cour d'assises de Paris condamne **Lionel Cardon** à la réclusion criminelle dite "à perpétuité" pour le meurtre du Brigadier **Claude Hochard**. Il se trouve en outre condamné à verser à la journaliste qui fut son otage rue Nicolo, le franc de dommages et intérêts qu'elle demandait ; à la veuve du brigadier Hochard 100 000 francs ; à la mère de celui-ci 50 000 francs, à son frère 20 000 francs, à sa première épouse et aux deux enfants mineurs nés de ce mariage 50 000 francs chacun ; au brigadier Molveau encore 50 000 francs et, enfin, à l'agent judiciaire du Trésor 1 817 000 francs représentant le montant des pensions, indemnités et capital décès que l'État eut à verser aux victimes. Autant de décisions qui, bien évidemment, n'ont jamais pu quelque jour être assorties d'une exécution...

Dimanche 14 Décembre 1986. La cour d'assises de paris condamne une seconde fois **Lionel Cardon** à la réclusion criminelle à perpétuité, peine assortie d'une mesure de sûreté de dix huit ans pour complicité dans les assassinats des époux Aran. Il s'est toujours dit étranger à l'issue dramatique de cette affaire.

Octobre 2012. **Lionel Cardon** bénéficie d'un régime de semi-liberté, puis d'une libération conditionnelle qu'il ne respecte pas dès 2013 en ne se présentant pas devant le juge. Il est par la suite de nouveau suspecté dans le cadre de vols à main armée commis à Toulouse en 2015 et incarcéré de nouveau !

<http://policehommage.blogspot.fr/search/label/contr%C3%B4le%20de%20v%C3%A9hicule>

28 POLICIERS MORTS victimes d'un braquage entre 1986 et 2010



Le gardien de la paix **Thierry Maynard**, trente ans, est entré dans la police en 1986. Père de deux enfants âgés de 3 et 5 ans : Christophe et Ludivine, il était marié à Nicole, elle aussi gardienne de la paix.



Originaire des Côtes d'Armor, le gardien de la paix **Laurent Gérard**, 26 ans, est entré dans la police en 1992. Il vivait en couple avec Sabine, élève infirmière.



Originaire du Jura, le gardien de la paix **Guy Jacob**, 37 ans, père de deux enfants, est entré dans la police en 1983. Il était marié à Brigitte elle aussi gardienne de la paix.

Le procès a lieu à la cour d'assises de Paris du 17 au 30 Septembre 1998.

Florence Rey, vingt-trois ans, est condamnée à 20 ans de réclusion criminelle sans période de sûreté pour « vols à main armée, meurtres et tentatives de meurtres commis sur des personnes dépositaires de l'autorité publique dans l'exercice de leurs fonctions ayant précédé, accompagné ou suivi d'autres crimes, enlèvements et séquestrations de personnes comme otages pour favoriser la fuite des auteurs d'un crime, participation à une association de malfaiteurs ». Elle est cependant libérée le 2 mai 2009, bénéficiant des remises de peine que tous les détenus reçoivent automatiquement pour bonne conduite et pour efforts de réinsertion. Elle est alors âgée de trente-quatre ans, soit l'âge moyen de ses victimes.

Abdelhakim Dekhar est condamné à 4 ans de prison pour la seule association de malfaiteur. Se désignant victime d'un complot de la mouvance autonome, il s'est défini comme un membre du service de sécurité algérien chargé d'infiltrer les milieux islamistes et autonomes, ce qui n'a jamais été prouvé. Hors, il se trouvait incarcéré depuis Novembre 1994 et devait rapidement être libéré. Les expertises psychologiques ont établi sa nature mythomane.

<http://policehommage.blogspot.fr/search/label/braquage>

113 POLICIERS VICTIMES de coups de feu lors d'interventions de 2001 à 2016



Stagiaire au sein de la police municipale de Montrouge, **Clarissa Jean-Philippe** est assassinée par un terroriste islamiste alors qu'elle balise un accident matériel de la circulation. Elle avait 27 ans.

Mercredi 14 Janvier 2015. Al-Qaïda dans la Péninsule Arabique publie une vidéo dans laquelle il revendique l'attentat perpétré contre **Charlie Hebdo**.

<http://policehommage.blogspot.fr/search/label/arme%20à%20feu>

Et les medias osent parler de violences policières...

Complément

– Les « victimes » aux yeux de l'oligarchie

SITE : faitdiversfrance.wordpress.com, que Résistance républicaine cite régulièrement

|- Janvier 2017 – (libre circulation dans les archives du site par année, mois, jour.)

<https://faitdiversfrance.wordpress.com/2017/01/02/faits-divers-janvier-2017/>

– Le blogueur précise que :

« Les médias cachent presque systématiquement l'origine ethnique des agresseurs (voir ici : { <https://mediaganda.wordpress.com/2016/01/16/les-medias-cache-nt-systematiquement-lorigine-ethnique-des-agresseurs/>})

Je tiens à rappeler que ces listes ne représentent pas tous les méfaits de France mais juste un relevé non exhaustif d'articles des presses régionales et nationales. »